

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2008



*Ensemble, nous agissons pour  
l'environnement*

Écoles, crèches, collectivités,...  
ceci peut vous intéresser.

Votre production de déchets organiques est  
potentiellement supérieure à la production d'un  
ménage ? Vous recevrez un courrier spécifique  
dans les prochains jours.

**N'hésitez pas à prendre contact avec nous  
à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008.**



**BEP Environnement**  
Avenue Sergent Vrithoff, 2  
5000 Namur  
T 081 71 82 11  
F 081 71 82 50

[www.bepenvironnement.be](http://www.bepenvironnement.be)

Votre Commune et le



Imprimé sur papier recyclé - Editeur Responsable : R. Degeldre, Directeur Général - BEP - D/2008 982 003 - mai 2008

## LE TRI DES DÉCHETS ORGANIQUES

**Vous y gagnez...  
Et la nature aussi !**



Votre Commune et le



# Nouvelle collecte à domicile : les déchets organiques

## Un petit geste pour que tout le monde y gagne

Savez-vous que chaque fois que vous jetez un déchet dans votre poubelle, vous dépensez de l'argent ? Parce que chaque kilo de déchets a un coût. Un **coût de collecte**, mais également un **coût de traitement**.

Aussi l'une des solutions pour faire des économies, c'est de **réduire le volume de votre poubelle**. Comment ? **En séparant les déchets organiques des autres déchets ménagers**.

### Votre portefeuille y gagne :

Il existe désormais un **nouveau sac** pour jeter tous les déchets organiques (déchet de cuisine, petits déchets de jardin) ainsi que les langes d'enfants. Et selon la commune où vous habitez, cela vous coûtera **jusqu'à 50% de moins** que si vous les jetez dans votre sac poubelle payant ou votre conteneur à puce...

### L'environnement y gagne :

En participant à cette nouvelle collecte, vous ferez non seulement des économies mais surtout, vous contribuerez à la **protection de l'environnement**, les déchets organiques triés étant **totalment recyclés et valorisés** !



## Que peut-on mettre dans les sacs **biodégradables** ?

Rien de plus simple : les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin et les langes d'enfants... La liste ci-dessous détaille clairement ce que vous pouvez mettre dans les nouveaux sacs.

### Déchets de cuisine



- Restes de repas
- Epluchures de légumes et de fruits
- Marcs de café et sachets de thé
- Coquilles d'oeuf et de noix
- Aliments périmés



### Petits déchets de jardin



- Plantes d'appartement
- Fleurs fanées
- Herbes
- Déchets végétaux du jardin



### Autres déchets



- Langes d'enfants
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Papier essuie-tout
- Litières biodégradables pour animaux
- Cendres froides de bois non-traité



### INFO

**VOUS COMPOSTEZ À DOMICILE ? CONSULTEZ NOTRE PAGE 7 POUR PLUS D'INFOS.**



## BON à SAVOIR

*Bien trier les déchets organiques est essentiel si l'on veut que ceux-ci puissent être correctement recyclés. Une faute de tri et c'est toute la chaîne du recyclage qui est perturbée !*

*Veillez donc à ne déposer dans votre sac biodégradable que des déchets compostables (= qui pourrissent) et chassez tous les intrus :*

- Plastique
- Verre
- Déchets de construction
- ...



# Un nouveau sac pour les déchets organiques

## VOUS Y GAGNEZ...

En vente près de chez vous

Pour connaître la liste des points de vente de votre commune, consultez le verso du guide de tri ci-joint.

Collecté 1X par semaine

La collecte des sacs biodégradables a lieu le **même jour** que la collecte de vos poubelles ménagères, dans des camions bi-compartmentés. Pour connaître le jour de la **première collecte**, consultez le verso du guide de tri joint à cette brochure d'information.



25 cents le sac

Les sacs biodégradables sont disponibles par rouleau de 10 sacs. La capacité du sac est de 25L.



Jusqu'à 50% d'économie

Selon la taxation applicable dans votre commune, 1 kilo de déchets organiques jeté dans le sac biodégradable peut vous coûter jusqu'à 2x moins cher que le même kilo jeté dans votre sac poubelle payant ou votre conteneur à puce.

De plus, les déchets organiques représentent 50% du poids de votre poubelle ménagère et 30% de son volume. Le tri des déchets organiques permet de réduire le volume de votre poubelle actuelle et représente donc une véritable économie d'argent !



### Utilisation du sac à la maison

- Ne le mettez pas en contact avec le sol
- Laissez l'air circuler autour du sac
- Limitez la durée de remplissage à maximum deux semaines
- N'y versez pas les déchets de cuisine liquides ou trop chauds
- Emballez de préférence vos déchets organiques dans du papier journal ou des sachets à pain en papier



Pour chaque kilo de déchets organiques trié

vous payez jusqu'à 2x moins !

100% biodégradable

Pour une meilleure protection de l'environnement, les nouveaux sacs sont complètement biodégradables.



A conserver dans un endroit sec et frais

#### INFO

CI-JOINT, UN SAC EN CADEAU, À UTILISER DÈS MAINTENANT! VOUS SEREZ PRÊTS POUR LA PREMIÈRE COLLECTE QUI COMMENCE LA SEMAINE DU 1<sup>ER</sup> JUIN.

Plus d'infos :

BEP Environnement  
T 081 71 82 11  
F 081 71 82 50

# ... ET LA NATURE AUSSI !



## La biométhanisation : un avenir fertile pour les déchets organiques

Il existe plusieurs techniques de valorisation pour ces matières.

La **biométhanisation** consiste en une dégradation des déchets organiques, en l'absence d'air, par divers micro-organismes.

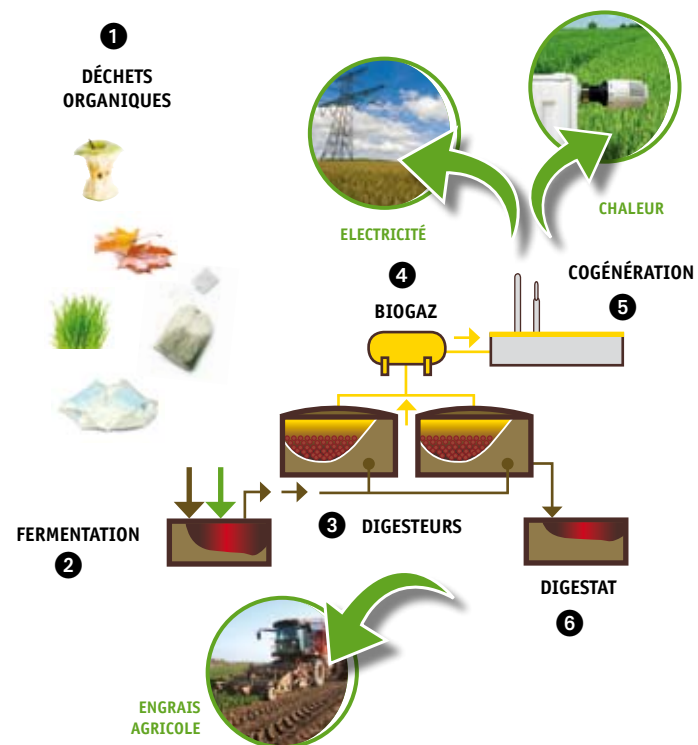
Cette dégradation a lieu dans des cuves appelées digesteurs. Elle aboutit essentiellement à la formation d'un mélange gazeux appelé **biogaz** et d'un amendement organique appelé **digestat**.

Le biogaz contient essentiellement du méthane et du gaz carbonique. Le méthane, qui est le composant principal du gaz naturel, est un combustible. Il est utilisé pour alimenter un moteur à gaz produisant de l'électricité. L'**électricité** produite peut être revendue au réseau de distribution ou consommée sur place, et la chaleur générée par l'installation peut également être récupérée.

Après compostage, le digestat peut être utilisé pour **fertiliser des terres en agriculture**.



Avec la biométhanisation rien ne se perd, tout se récupère.



## VOUS COMPOSTEZ À DOMICILE ?



LA COLLECTE DES DÉCHETS ORGANIQUES EST COMPLÉMENTAIRE

**Attention :** pour bien composter il est important de respecter certaines règles. En effet, un compost mal fait peut polluer ! Le guide du compostage individuel est disponible gratuitement sur simple demande au 081/71 82 11 ou en renvoyant le talon ci-contre complété. La collecte des déchets organiques est complémentaire pour les déchets qui ne se compostent pas chez vous tels les langes d'enfants, les restes de viande ou de poisson, les coquilles de noix, les coquilles de moules, les litières biodégradables pour animaux,...



TALON À RENVoyer À BEP ENVIRONNEMENT : AV. SERGENT VRITHOFF, 2 - 5000 NAMUR.

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

LOCALITÉ : .....

Je désire recevoir le guide du compostage individuel.